

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

En date du trente juin deux mille trois

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M : David VANTYGHM

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres de la direction
4. Fixation du montant des cotisations
5. Projets d'activités
6. Divers

DÉLIBÉRATIONS

1. Création de l'association :

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : GRAOULUG avec siège à : 31 rue Principale, 57530 COLLIGNY

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres de la direction :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer la direction.

Il rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, la direction est composée de 4 membres élus par l'assemblée générale à la majorité simple des suffrages exprimés.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Prénoms	NOMS	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix obtenues
David	VANTYGHM	7	7
Michaël	SCHERER	7	7
Alain	LE DREZEN	7	7
Yann	MORÈRE	7	7

Pour extrait conforme au procès-verbal

Fait à Metz, le 30/06/2003

Le Président

Le Secrétaire